

    Club de Loisir Informatique de la Chanteraine

22, route de Joigny 89120 – VILLEFRANCHE-ST-PHAL

       Email : clubinfo.chanteraine@orange.fr

     Site Web : <http://clubinfo.asso-web.com>

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901

**COMPTE RENDU**

**DE LA REUNION DE BUREAU**

**Lundi 10 février à 17h00**

**Présents** : Patrick COURT, René DUPUIS, Jean-Baptiste BOURGES, Monique MOISSETTE, Nicole FURLAN, Christiane ROBERT, Pierre BERNIER, Jacqueline MARTIN, Geneviève GIROIRE.

**Excusés :** Christian RICHARD,

**Absents :** Jean-Pierre ROGNONE, Bernard BECHEREAU

**Ordre du jour :**

1 – Approbation du PV de la séance précédente (28/12/2013)

2 - Acceptation des adhésions des nouveaux adhérents.

3 – Radiation des membres n’ayant pas acquitté leur cotisation depuis plus de 12 mois.

4 – Organisation et contenu des journées de réunions (Lundi, Jeudi matin, Jeudi après-midi, Vendredi, Samedi)

5 – Situation des recouvrements de cotisations et situation de trésorerie.

6 – Propositions d’investissement 2014.

7 – Bilan de la réunion de la galette des rois 2014.

8 – Parrainage des nouveaux adhérents.

9 – Opportunité du renouvellement de l’adhésion au S.I de Charny.

10 – Dates de fermeture pendant  les vacances d’hiver et de Printemps.

11 –Dépannage par contrôle à distance ?

12 – Fixation de la date de l’assemblée générale 2014.

13 – Questions diverses …

Début de la séance à 17h00 ouverte par Patrick COURT Président

En préambule, Patrick COURT tient à communiquer aux membres du bureau, le contenu du mail qu’il a adressé aux deux vice-présidents, au sujet de certaines dérives concernant le paiement des cotisations et les demandes de prestations de plus en plus nombreuses présentées par les membres. Après un débat sur le sujet, il ressort que :

* L’association CLIC n’est pas un organisme de dispensation de cours payants et encore moins un service de maintenance ou de réparation informatique. Il s’agit d’un Club de Loisirs. Cela devra sans doute être affirmé plus clairement dans les statuts. A voir pour la prochaine assemblée générale. La cotisation annuelle (60 € actuellement) est une, indivisible et personnelle. Les statuts indiquent clairement qu’aucun remboursement de celle-ci ne peut intervenir quelle qu’en soit la raison.
* Aucun des adhérents de CliC n’est autorisé à percevoir des rémunérations pour des prestations ou services qu’il serait amené à dispenser à d’autres membres ou à des personnes étrangères. Seuls des dons à l’association peuvent être acceptés. Ceci est la règle, depuis la création de l’association, et il ne saurait y être dérogé sous peine d’être soupçonné de travail dissimulé.
* L’association doit se conformer aux règles et lois en vigueur en matière de logiciels. Seuls les produits libres de droits pourront être proposés à l’installation par l’association. Chaque adhérent est bien sûr libre et responsable des différents logiciels installés sur sa machine.
* Pour ce qui est des dépannages et problèmes divers sur les ordinateurs personnels, ceux-ci devront désormais être examinés en groupe dans le cadre de la réunion prévue à cet effet le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00.

**1°) Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente (28 novembre 2013) est approuvé à l’unanimité sans observation. Sur le sujet de la diffusion du compte-rendu des réunions de bureau, il est confirmé, à l’unanimité, que celle-ci reste limitée à ses membres.

**2°) Acceptation des adhésions des nouveaux adhérents.**

Les demandes d’adhésion des nouveaux membres ayant acquitté leur cotisation sont acceptées. Il s’agit de : Monsieur ABALADEJO Jean, Monsieur GILLOT Roland, Monsieur PELLOUS Maurice. Monsieur et Madame Alain et Evelyne COLAS ont remis leur feuille d’inscription mais n’ont pas encore acquitté leur cotisation. Leur adhésion sera validée dès cette formalité accomplie.

**3 – Radiation des membres n’ayant pas acquitté leur cotisation depuis plus de 12 mois.**

L’association s’est fixé comme pratique de radier des membres actifs les adhérents n’ayant pas payé leur cotisation depuis six mois au moins. Ils sont préalablement informés de la décision du bureau les concernant.

Après examen des listings, seul un adhérent est concerné aujourd’hui. Il s’agit de Monsieur Joël PIERRE.

Pour ce qui concerne les personnes non à jour de leur cotisation, un rappel leur a été adressé. Il s’agit de Madame CHARBUY, Monsieur PAGE, Madame SANCHIS, Monsieur NAUDIN, Madame CISSE. Ces adhérents ayant payé leur cotisation jusqu’au 31/12/2013, leur situation sera réexaminée au mois de juin 2014.

**4°) Organisation et contenu des journées de réunions (Lundi, Jeudi matin, Jeudi après-midi, Vendredi, Samedi)**

Après discussion, il apparaît un certain nombre de déséquilibres dans l’homogénéité du niveau des groupes. Par exemple certains adhérents n’ont pas le niveau pour suivre les travaux du lundi. Il s’en suit qu’ils doivent être aidés par d’autres pendant les séances ce qui en soit est conforme à l’esprit d’entre-aide et convivialité mais retarde les autres.

**Patrick COURT** fait remarquer que cela ne le dérange pas et qu’il faut toujours se rappeler que nous sommes là pour le loisir avant tout sans objectif ni d’obligation de résultat.

**5°) Situation des recouvrements de cotisations et situation de trésorerie.**

Madame la trésorière fait savoir que la situation de trésorerie présente au 10 février 2014, un solde positif d’environ 3.000 €. Pratiquement tous les adhérents se sont acquittés de leur cotisation. Il n’en reste que 4 ou 5 à percevoir sous réserve que ces adhérents n’aient pas renoncé à renouveler leur adhésion.

**Monique MOISSETTE** pense que le rappel écrit (mail) adressé aux retardataires aurait pu être précédé d’un rappel oral dans chacun des groupes.

**6°) Proposition d’investissement 2014.**

L’idée émise d’acquisition d’un PC-Tablette avec Windows 8 et écran tactile détachable pour pouvoir se déplacer dans la salle tout en restant connecté au vidéo projecteur est abandonnée.

Après examen des besoins et de la trésorerie disponible, il est décidé d’acquérir trois équipements pour un total de 600 € :

* Un disque NAS réseau de 2x2 To permettant de mettre en réseau les ressources disponibles de CliC. Valeur de l’équipement : environ 400 €.
* Une platine disque vinyle et cassette permettant la numérisation de la musique contenue sur ces supports en MP3. Valeur de l’équipement : environ 100 €.
* Remplacement du scanner de diapositives tombé en panne et irréparable. Valeur de l’équipement : environ 100 €.

Sur le sujet des équipements propriété de l’association, les membres du bureau souhaitent que ceux-ci soient gérés plus rigoureusement afin de garantir leur pérennité. Sont également évoquées les possibilités de dépôt de garantie et de location payante pour ces prêts de matériel.

**Patrick COURT** lance aussi l’idée d’acquisition d’un ou deux ordinateurs portables destinés à la location aux adhérents. A étudier.

**7°)**  **Bilan de la réunion de la galette des rois 2014.**

**Nicole FURLAN** donne les chiffres de la dépense concernant la petite fête de la galette des rois 2014. 55 personnes ont participé dont le Maire de Villefranche-Saint-Phal. Le coût global est d’environ 300 €. 12 galettes ont été servies, fournies par la boulangerie locale.

.

**8°) Parrainage des nouveaux adhérents.**

**Patrick COURT** a souhaité inscrire ce sujet à l’ordre du jour parce qu’il estime que les nouveaux adhérents pourraient être mieux accueillis au sein de l’association. Aujourd’hui, en caricaturant un peu, un nouvel adhérent frappe à le porte : on lui dit asseyez-vous et regardez … Cela n’est pas suffisamment chaleureux.

Patrick COURT voudrait que tout nouvel arrivant soit pris en charge immédiatement, dès son accueil, par un « Parrain », c’est-à-dire un membre présent depuis assez longtemps à l’association pour en connaître le fonctionnement, les us et coutumes, et aider celui-ci dans ses premiers pas. Les animateurs n’ont pas la possibilité d’assumer cette fonction.

Cela permettrait, pour les anciens, de participer à la vie active de l’association et de donner après avoir reçu.

**9 – Opportunité du renouvellement de l’adhésion au S.I de Charny.**

Après discussion, il est décidé de renouveler l’adhésion de CliC au syndicat d’initiative de CHARNY. Préalablement au paiement de la cotisation 2014, Nicole FURLAN prendra contact avec le S.I pour régler la question de la diffusion de nos informations sur le journal local du S.I

Il faudra également demander la diffusion de messages de CliC sur la borne d’information de Charny.

**10 – Dates de fermeture pendant  les vacances d’hiver et de Printemps.**

Après examen du calendrier hiver-printemps 2014, les décisions d’ouverture / fermeture suivantes sont arrêtées :

Le Club sera fermé :

**Du 22 février au 9 Mars 2014 – Vacances d’hiver**

**Le Lundi 22 avril 2014 (Pâques)**

**Du 19 Avril au 4 Mai 2014 – Vacances de printemps**

**Le Jeudi 1er Mai 2014**

**Le Jeudi 8 Mai 2014**

**Le Jeudi 29 Mai 2014 (Ascension)**

**Le Lundi 9 juin 2014 (Pentecôte)**

Compte-tenu du nombre important de jeudis fériés dans le mois de mai, deux séances seront organisées en remplacement les mercredis. Il s’agira des :

**Mercredi 7 Mai 2014** (Séance en remplacement du jeudi 8 mai)

**Mercredi 28 Mai 2014** (Séance en remplacement du jeudi 29 mai)

**11°) Dépannage par contrôle à distance.**

Compte-tenu des constations faites en préambule, le bureau estime que la mise en place d’un système organisé d’aide à distance n’est pas opportun. Elle n’apparait pas possible ni à titre gratuit ni à titre payant sans entrainer des difficultés de tous ordres. A réexaminer plus tard.

**12°) Fixation de la date de l’assemblée générale 2014.**

L’assemblée générale de CliC, selon ses statuts, doit avoir lieu tous les ans. La dernière s’est tenue le 29 avril 2013.

Compte-tenu du calendrier très particulier du mois de Mai 2014, il est décidé de retenir la date du 2 Juin 2014 pour la prochaine assemblée générale de CliC.

Celle-ci aura donc lieu le :

**Lundi 2 Juin 2014 à 15h00**

**Espace Numérique**

**22, route de Joigny à Villefranche-saint-Phal**

**13°) Questions diverses.**

Aucune question diverse n’étant évoquée, la séance est levée à 19h10

Le Président : Patrick Court La secrétaire : Christiane Robert